

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18.09.2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-61 Délibération relative à l'approbation des modalités d'accueil des classes de l'école du Chêne **Rapporteur : Léo MOLINIE**

La médiathèque propose d'accueillir les élèves des classes maternelles et primaires de l'école du Chêne. Chaque enseignant et ses élèves peuvent emprunter des ouvrages, qu'ils pourront restituer au prochain accueil de classe.

5 accueils de classe sont prévus durant l'année scolaire : septembre/octobre, novembre/décembre, janvier/février, mars/avril et mai/juin.

VU le projet de modalités d'accueil des classes de l'école du Chêne proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités d'accueil des classes de l'école du Chêne au sein de la médiathèque ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et la responsable de la médiathèque à signer ce document et toute modification s'y rapportant.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET